

## **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

### **Espace du Cré : autorisation de signature d'un bail**

L'espace du Cré est destiné au développement de la discipline VTT sur des terrains appartenant à la commune d'Hillion et à la famille de Nantois.

Afin de sécuriser les lieux et de fixer les responsabilités de chacun, il importe d'officialiser cette occupation par la rédaction d'un bail.

Aussi, il est proposé d'établir un bail d'une durée de 6 ans avec le propriétaire du terrain pour permettre la réalisation et le développement des activités liées à l'activité VTT et à l'évènementiel. Le prix proposé s'établit à hauteur de 150 euros mensuels payables annuellement.

### **Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lots du lotissement de l'hôtelet**

La Société Publique Locale (SPL) BAIE D'ARMOR AMÉNAGEMENT sollicite du Conseil Municipal l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement de l'Hôtelet-Les Plages.

La commune d'Hillion dispose du droit de préemption urbain. Lorsqu'un lotissement a été autorisé, les dispositions des articles L 211-1 alinéa 4 et R 211-4 du code de l'urbanisme donnent la possibilité au conseil municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement par l'aménageur.

Cette exclusion ne concerne que les ventes réalisées par l'aménageur. Elle est valable pour une durée de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Le permis d'aménager du lotissement de l'Hôtelet-Les Plages a été délivré à la commune d'Hillion le 30 novembre 2018.

### **Demande de subvention au titre de l'appel à projets dynamisme des bourgs ruraux pour le centre-bourg de Saint-René : protocole de partenariat**

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal s'est positionné sur l'appel à candidatures au titre du Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne pour le centre-bourg de Saint-René, cycle travaux. Cet appel à candidatures est lancé par la Région, l'État, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires.

Par courriers des 1er juillet et 18 juillet, les quatre partenaires de cet appel à candidatures ont fait part que 214 candidatures ont été déposées dans le cadre de cette démarche.

La commune d'Hillion a été retenue pour un montant d'aide globale à hauteur de 500.000 euros. Un protocole précisant les engagements de chacun va être signé avec l'ensemble des partenaires, la Région, l'État, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires, ainsi que Saint-Brieuc Armor Agglomération. A cette occasion, les coûts pourront être actualisés comme les maîtrises d'ouvrage associées aux différentes opérations.

Aussi, il est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer le protocole avec les différents partenaires.

### **Fournitures administratives : attribution du Marché de fournitures**

Le marché de fournitures administratives est arrivé à échéance le 31 août 2019. Aussi, une consultation en procédure adaptée a été lancée pour un nouveau marché de fournitures administratives.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 20 septembre 2019 en mairie d'Hillion pour analyser la candidature et les offres.

Pour l'exécution du marché, il sera fait application des prix unitaires figurant sur le bordereau de prix selon les quantités réellement livrées. Une remise sur catalogue, proposée par le fournisseur, sera appliquée pour les articles ne figurant pas au bordereau de prix.

Sur la base de ces critères de jugement des offres, les services ont rendu leur rapport d'analyse des offres à la CAO. Elle a proposé de retenir l'offre de l'entreprise ALTERBURO pour une remise sur catalogue de 65%.

### **Fonds communautaire de fonctionnement : signature de la nouvelle convention**

Le Fonds Communautaire de Fonctionnement est un élément majeur des différents pactes conclus entre Saint Briec Armor Agglomération et ses communes membres.

Le dernier pacte en vigueur, le Pacte de Confiance et de Gouvernance, adopté en décembre 2016, a prévu les dispositions suivantes, applicables aux années 2017 et 2018 :

- La neutralisation des effets de la fusion sur les fonds nationaux dont bénéficient les communes (DGF et FPIC)
- Le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF)

La conférence des Maires du 7 mars 2019 a validé les principes d'une reconduction pour deux ans de ces deux dispositifs, afin d'assurer la transition avec le nouveau Pacte qui sera adopté par la nouvelle mandature de 2020. Ces éléments ont été votés en Conseil d'Agglomération, lors de la séance du 27 juin 2019.

Le Fonds Communautaire de Fonctionnement nécessite la signature de nouvelles conventions avec les communes, les précédentes étant arrivées à leur terme. La nouvelle convention couvre les années 2019 – 2020, le montant et le règlement sont identiques à la précédente convention.

### **Fonds communautaire de fonctionnement des communes : élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération « Les médiathèques de la baie »**

Le Fonds Communautaire de Fonctionnement est un élément majeur des différents pactes conclus entre Saint Briec Armor Agglomération et ses communes membres.

L'ancien EPCI de Saint-Briec Agglomération avait affiché l'ambition de son projet culturel pour le développement de son territoire et avait souhaité mener des actions en faveur de l'enseignement et de l'éducation artistique, de la lecture publique et des spectacles vivants, en constituant un réseau intercommunal, favorisant les mutualisations et la mise en place de nouveaux services aux habitants.

Le nouveau réseau des bibliothèques municipales coordonné par Saint-Briec Armor Agglomération et baptisé « Les Médiathèques de la Baie », fonctionne depuis 2014 ; comptant historiquement 17 bibliothèques réparties dans 13 communes, il s'élargit mi-2019 à 11 nouvelles bibliothèques réparties dans 10 communes.

La convention présentée a pour objet de fixer les modalités de versement des fonds de concours annuels des communes et de Saint-Briec Armor Agglomération, relatives aux dépenses de

fonctionnement générées par l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération.

### **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « atelier des arts»**

L'association « Atelier des Arts » (ADA) qui succède à l'Atelier des Arts Plastiques, présent depuis de nombreuses années sur le territoire communal, sollicite de la commune une subvention exceptionnelle de fonctionnement.

En effet, cette association va organiser une manifestation du vendredi 11 au dimanche 13 octobre à venir, à la salle Palante.

Les « Journées de l'ADA » sont dédiés à l'orientation et à une meilleure compréhension des professions artistiques. Des professionnels vont pouvoir faire partager des expériences diverses et originales.

### **Convention pluriannuelle 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 de mise a disposition d'intervenants musicaux**

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération développe depuis 2012 des actions dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation artistique afin de favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique par les jeunes. Ces interventions concernent en priorité les élèves de cycle 2 et 3. Elles s'adressent aux élèves de cycle 1 tous les trois ans.

A la suite de l'élargissement du territoire, l'agglomération a souhaité réaliser une harmonisation de l'activité, afin de garantir l'égalité de traitement pour l'ensemble des communes et l'assurance d'un parcours pédagogique pour chaque enfant.

Les interventions sont prises en charge financièrement par la commune. Elles font l'objet d'une convention pluriannuelle, couvrant trois années scolaires, qui fixe le cadre, les engagements respectifs, le nombre d'unités d'intervention et les modalités de prise en charge. La prestation est ainsi facturée à la collectivité en fonction des cycles d'interventions suivis chaque année.

### **Assurance statutaire : renouvellement du contrat-groupe**

Le contrat d'assurance statutaire qui garantit les collectivités territoriales contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maternité...) arrive à son terme le 31 décembre 2019. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor auquel adhère la collectivité au titre du contrat groupe, a sollicité la commune d'Hillion pour connaître sa décision en matière de mise en concurrence de ce dossier.

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a confirmé sa volonté de poursuivre le partenariat engagé avec le Centre de Gestion en se joignant à la procédure d'appel d'offres ouvert européen.

### **Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le tableau des emplois et des effectifs retrace l'ensemble des emplois créés au sein de la collectivité. Il fait donc l'objet d'ajustements réguliers, en fonction des promotions accordées, des départs en retraite ou des mutations et, de manière plus générale, en fonction de l'évolution des besoins en personnel de l'administration communale.

Un agent du service entretien/accompagnement périscolaire a fait valoir ses droits à la retraite au 1er août 2019. Son départ laisse vacant un emploi d'agent d'entretien et d'accompagnement périscolaire à temps non complet (28/35ème).

Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois en ce sens.